

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CANOË

Canoë Slalom

A. Épreuves (4)

ÉPREUVES MASCULINES (3)	ÉPREUVES FÉMININES (1)
K-1 hommes C-1 hommes C-2 hommes	K-1 femmes

B. Quota d'athlètes

	QUALIFICATION	PLACES COMMISSION TRIPARTITE*	PLACES POUR PAYS HÔTE	TOTAL
Hommes	57	0*	4	61
Femmes	20	0*	1	21
TOTAL	77	0*	5	82

* Deux places de la commission tripartite sont disponibles pour le canoë-kayak (slalom/course en ligne). Ces places apparaissent dans le système de qualification de la course en ligne en canoë-kayak.

	QUOTA PAR CNO
Hommes	4
Femmes	1
TOTAL	5*

* Un CNO a droit à une embarcation maximum par épreuve. Pour l'épreuve du C2 hommes, un CNO peut être représenté par un maximum de deux embarcations, une doit être qualifiée par le biais du système de qualification C2 et l'autre peut être inscrite en utilisant des athlètes déjà qualifiés dans d'autres épreuves du slalom (K1 et C1 hommes).

C. Admission des athlètes

ADMISSION DES ATHLÈTES
<p>Seuls les athlètes qui respectent (en toutes circonstances) la Charte olympique pourront participer aux Jeux Olympiques. Par souci de clarté, tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur durant la période de qualification pour les Jeux Olympiques et jusqu'à la fin de la période des Jeux Olympiques.</p> <p>Les CNO doivent participer à une épreuve au moins des Championnats du monde 2011 de canoë slalom pour pouvoir prétendre à une place de qualification pour athlète dans les épreuves de canoë-kayak aux Jeux Olympiques.</p>

D. Système de qualification

PRINCIPES DE QUALIFICATION
<p>Les places de qualification sont attribuées aux CNO et non aux athlètes qui les ont obtenues lors de l'épreuve de qualification.</p> <p>Le nombre de places de qualification pour athlètes et de places de qualification pour embarcations allouées durant les compétitions de qualification pour le canoë slalom sera le suivant:</p>

ÉPREUVE	PLACES DE QUALIFICATION ATHLÈTES	PLACES DE QUALIFICATION EMBARCATIONS
HOMMES		
K-1	21	21
C-1	16	16
C-2	24	12
TOTAL HOMMES	61	49
FEMMES		
K-1	21	21
TOTAL FEMMES	21	21
TOTAL (hommes+femmes)	82	70

1. Championnats du monde et qualification continentale

Le tableau ci-après indique le nombre d'athlètes qualifiés lors des Championnats du monde 2011 de canoë slalom et des épreuves de qualification continentale:

Épreuve	Championnats du monde 2011	Europe	Amérique	Asie	Afrique	Océanie	Total qualification continentale	Total
K-1 hommes	15 (15)*	2 (2)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	6 (6)	21 (21)
C-1 hommes	10 (10)*	2 (2)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	6 (6)	16 (16)
C-2 hommes	16 (8)*	2 (1)	6 (3) places de qualification				8 (4)	24 (12)
K-1 femmes	15 (15)*	2 (2)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	1 (1)	6 (6)	21 (21)
Total	56 (48)	8 (7)					26 (22)	82 (70)

NB : * Le quota d'athlètes comprend la place pour le pays hôte dans chaque discipline. Le processus de représentation du pays hôte est défini ci-après.

NB : () indique le nombre d'embarcations dans chaque épreuve de qualification.

- i) Un CNO pourra obtenir des places de qualification pour athlètes à l'occasion des Championnats du monde 2011 de canoë slalom. Les athlètes les mieux classés obtiendront des places pour leur CNO.
- ii) Un CNO qui n'a pas obtenu de places de qualification pour athlètes lors des Championnats du monde 2011 de canoë slalom peut participer à l'épreuve de qualification continentale correspondante afin d'obtenir une place dans la même épreuve.
- iii) Pour obtenir une place de qualification pour athlète, trois (3) embarcations au maximum par épreuve et par CNO peuvent être inscrites dans l'une ou l'autre des épreuves de qualification olympique du canoë slalom.

2. K1 (hommes et femmes) et C1 hommes

Les athlètes auront deux possibilités pour obtenir une place de qualification, les Championnats du monde 2011 de canoë slalom et l'épreuve de qualification continentale correspondante où les places pour athlètes ne peuvent être occupées que par des CNO qui ne les ont pas déjà obtenues lors des Championnats du monde 2011.

3. C2 hommes

- i) Les huit CNO les mieux classés dans l'épreuve C2 hommes des Championnats du monde 2011 de canoë slalom recevront chacun deux (2) places de qualification pour athlètes.
- ii) Deux (2) places de qualification pour athlètes seront réservées pour une épreuve de qualification continentale européenne qui se tiendra après les Championnats du monde 2011 de canoë slalom.
- iii) Il doit y avoir au moins quatre (4) continents représentés dans l'épreuve C2 hommes.

- iv) S'il y a moins de quatre continents représentés, la onzième (11^e) place et, le cas échéant, la dixième (10^e) et la neuvième (9^e) places seront attribuées au continent dont le CNO s'est le mieux classé aux Championnats du monde 2011 de Canoë Slalom et sans place de qualification pour athlètes C2.
- v) Si un continent se voit attribuer une place de qualification pour athlètes C2 grâce au processus mentionné ci-dessus pour les neuvième (9^e), dixième (10^e) et onzième (11^e) places, alors tous les CNO peuvent participer aux Qualifications Continentales afin de gagner une place de qualification sans tenir compte de quel CNO a acquis la place de qualification aux Championnats du monde 2011 de Canoë Slalom.
- vi) Si un CNO classé 9e, 10e ou 11e aux Championnats du monde de 2011 de Canoë Slalom est le seul représentant d'un continent, il conservera ces places de qualification.
- vii) Les places de qualification qui doivent être libérées pour permettre à d'autres continents d'être représentés seront celles des CNO les moins bien classés d'un continent qui a déjà au moins deux CNO qualifiés parmi les 11 CNO les mieux classés.

REPRÉSENTATION DU PAYS HÔTE

Si le CNO hôte ne parvient pas à obtenir une place de qualification pour athlète dans les épreuves correspondantes, il aura droit à des places dans les épreuves suivantes :

ÉPREUVE	PLACES DE QUALIFICATION ATHLETES	PLACES DE QUALIFICATION EMBARCATIONS
K1 hommes	1	1
C1 hommes	1	1
K1 femmes	1	1
C2 hommes	2	1
TOTAL	5	4

Les places de qualification allouées au CNO hôte seraient prises sur les quotas des CNO les moins bien classés dans les épreuves en question des Championnats du monde 2011 de Canoë Slalom.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places sur invitation de la commission tripartite pour le canoë-kayak (slalom/course en ligne) sont disponibles aux CNO qui remplissent les critères d'admission.

Le 1^{er} novembre 2011, le Comité International Olympique prendra contact avec tous les CNO qui peuvent prétendre à des places sur invitation de la commission tripartite.

La date limite à laquelle les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite est le 16 janvier 2012. À l'issue de la période de qualification, la commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés d'ici au 9 juillet 2012.

De plus amples informations concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé "Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO" distribué avec les systèmes de qualification des Jeux de la XXX^e Olympiade à Londres en 2012.

Conformément à la section C, les athlètes qui reçoivent des places sur invitation de la commission tripartite doivent avoir participé aux Championnats du monde 2011 de Canoë Slalom de l'ICF.

E. Processus de confirmation des places

PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Le 1^{er} juin 2012, l'ICF informera par écrit les CNO/FN du nombre de places de qualification pour athlètes qu'ils ont obtenues lors des épreuves de qualification. Les CNO qui remplissent les conditions d'admission doivent informer l'ICF par écrit avant le 15 juin 2012 s'ils ont l'intention ou non de participer aux Jeux Olympiques. L'ICF réattribuera toutes les places de qualification disponibles pour le 21 juin 2012.

F. Réattribution des places inutilisées**PLACES INUTILISÉES SUR QUOTA FI**

- i) Si un CNO n'utilise pas une place de qualification pour athlète qu'il a obtenue à l'issue des Championnats du monde 2011 de Canoë Slalom, le CNO qui le suit dans le classement de cette épreuve et qui n'est pas déjà qualifié se verra attribuer cette place, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.
- ii) Si un CNO n'utilise pas une place de qualification pour athlète qu'il a obtenue à l'issue d'une épreuve de qualification continentale, le CNO qui le suit dans le classement de cette épreuve aux championnats continentaux et qui n'est pas déjà qualifié se verra attribuer cette place, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.
- iii) S'il n'y a pas d'autres CNO remplissant les conditions requises pour obtenir une place de qualification pour athlète lors de l'épreuve de qualification continentale, le CNO qui le suit dans le classement et qui n'est pas déjà qualifié pour ce continent dans l'épreuve en question des Championnats du monde 2011 de canoë slalom se verra attribuer cette place. Si aucun autre CNO du continent ne peut obtenir une place à l'issue des Championnats du monde 2011 de Canoë Slalom, la place de qualification pour athlète sera attribuée au CNO qui le suit dans le classement et qui ne s'est pas déjà qualifié lors de ces mêmes Championnats du monde, quelle que soit la représentation continentale.
- iv) Si une épreuve de qualification continentale ne peut avoir lieu ou si les résultats de cette compétition sont considérés comme non valables, le classement ICF pour 2012 (premier classement publié après la série Coupe du monde) sera utilisé pour déterminer les places continentales pour athlètes. L'athlète occupant la meilleure place au classement ICF pour le continent en question et qui ne s'est pas déjà qualifié obtiendra une place de qualification pour son CNO. Si le CNO n'utilise pas cette place, celle-ci sera offerte au CNO qui le suit dans le classement ICF, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.
- v) Si une place pour athlète n'est pas attribuée via les procédures décrites plus haut, celle-ci deviendra une place sur invitation de la commission tripartite et sera attribuée conformément aux procédures d'attribution des places de la commission tripartite.

PLACES INUTILISÉES SUR QUOTA PAYS HÔTE

Voir la section "représentation du pays hôte" ci-dessus.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISÉES

La/les place(s) de qualification inutilisée(s) sur le quota réservé sera/seront réattribuée(s) par la commission tripartite. Si la commission tripartite ne parvient pas à attribuer les places, celles-ci seront réattribuées au meilleur CNO suivant au classement des compétitions ICF de 2012 (par exemple, classement du canoë slalom, classement de la Coupe du monde de course en ligne en canoë-kayak).

G. Période de qualification

DATE	ÉCHÉANCE
7 - 11 Septembre 2011	Championnats du monde de Canoë Slalom (Bratislava, SVK)
1 ^{er} novembre 2011	Le CIO prendra contact avec tous les CNO qui peuvent prétendre à des places sur invitation de la commission tripartite
15 - 18 décembre 2011	Championnats asiatiques (Miyi, CHN)
16 janvier 2012	Date limite à laquelle tous les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
4 - 5 février 2012	Championnats africains (Bethlehem, RSA)
24 - 26 février 2012	Championnats océaniques (Penrith, AUS)
10 - 11 mars 2012	Championnats panaméricains (Foz do Iguassu, BRA)
11 - 13 mai 2012	Championnats européens (Augsburg, GER)

DATE	ÉCHÉANCE
1 ^{er} mai – 9 juillet 2012	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution des places sur invitation
1 ^{er} juin 2012	L'ICF informera les CNO/FN des places de qualification obtenues
15 juin 2012	Date limite à laquelle les CNO doivent confirmer l'utilisation des places de qualification obtenues
21 juin 2012	L'ICF réattribuera les places de qualification inutilisées
9 juillet 2012	Date limite à laquelle les formulaires d'inscription devront parvenir au comité d'organisation des Jeux de 2012 à Londres